



PRÉFET DE L'EURE

Liberté

Égalité

Fraternité

Arrêté n° DELE/BCE/21/769 portant fixation et publication des candidatures enregistrées dans le cadre des élections des membres de la chambre de commerce et d'industrie de région et des membres de la chambre de commerce et d'industrie Portes de Normandie

Scrutin du 27 octobre 2021 au 9 novembre 2021

VU le code de commerce ;

VU le code électoral ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2015-1641 du 11 décembre 2015 portant création de la chambre de commerce et d'industrie Portes de Normandie ;

VU le décret du 15 janvier 2020 nommant monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

VU l'arrêté DCAT/SJIPE-2021-014 du 22 mars 2021 portant délégation de signature à Mme Isabelle DORLIAT-POUZET secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

VU l'arrêté ministériel du 18 mars 2021 portant convocation des électeurs et relatif au dépôt des candidatures pour l'élection des membres des chambre de commerce et d'industrie ;

VU l'arrêté n° SGAR/21-050 relatif à la composition de la chambre de commerce et d'industrie territoriale Portes de Normandie ;

VU la circulaire n° NOR PME12117366C du 22 juin 2021 du ministère de l'économie, des finances et de la relance relative à la préparation des élections des membres des chambres de commerce et d'industrie ;

VU les candidatures déposées en préfecture du jeudi 23 septembre 2021 au jeudi 30 septembre 2021 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les listes définitives des candidats à l'élection des membres de la chambre de commerce et d'industrie de région et des membres de la chambre de commerce et d'industrie Portes de Normandie pour le scrutin du 27 octobre 2021 au 9 novembre 2021 figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2 : La campagne électorale est ouverte du jeudi 7 octobre 2021 au lundi 8 novembre 2021 à 00H00.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, le président de la chambre de commerce et d'industrie Portes de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au tribunal de commerce d'Évreux, à la préfecture de l'Eure, à la chambre de commerce et d'industrie Portes de Normandie et à la chambre de commerce et d'industrie de région Normandie.

EVREUX, le

04 OCT. 2021

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale de la préfecture



Isabelle DORLIAT-POUZET